

**M. ZULESI Jean-Marc**

Député des Bouches-du-Rhône

8<sup>ème</sup> circonscription

**M. MUSELIER Renaud**

Hôtel de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

27, place Jules Guesde

13481 MARSEILLE Cedex 20

Le 2 février 2018,

à Salon-de-Provence

**OBJET** : Fin de la convention liant la Région aux radios associatives

(Référence : 20180202-78/JMZ/BM)

Monsieur le Président de Région,

Nous, députés de La République en marche de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avons été alertés de la volonté du Conseil régional de ne pas renouveler la convention qui le lie à la Fédération régionale des radios associatives du Sud-Est (FRASE) jusqu'au 31 décembre 2018. Celle-ci prévoit une subvention annuelle de fonctionnement ainsi qu'une aide triennale à l'équipement.

Nous pensons que notre Région peut être fière d'avoir été la première en France, en 2005, à s'engager auprès des radios associatives. Ce soutien a permis le développement d'un monde radiophonique local riche de sa diversité et de la qualité de ses émissions sur tout le territoire régional. Aujourd'hui, 40 radios libres émettent en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; elles sont écoutées par des millions d'auditeurs.

La FRASE ainsi que l'antenne régionale du Syndicat national des radios libres (SNRL) dénoncent « une décision unilatérale de la Région » qui « met en péril » ces structures culturelles associatives. Ils ne comprennent pas ce que signifient « les récentes mutations du paysage audiovisuel » que vous évoquez, dans le courrier SICI-D17-02203 daté du 8 janvier 2018, pour justifier ce changement du cadre d'intervention en matière de soutien à l'expression radiophonique.

Le SNRL, par la voix de son délégué régional, souhaite avoir des précisions sur votre décision et reste ouvert à des discussions sur les termes de la convention qui lie la FRASE à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2005. Il propose notamment :

- D'étudier de près les conditions de diffusion, que ce soit pour un territoire rural ou urbain, en tenant compte des caractéristiques d'audiences spécifiques ;

- De déterminer, tout en respectant la liberté éditoriale de chacune des radios, des messages d'intérêt collectif en relation avec la Région et en respect avec la loi de 1986.
- D'évaluer les perspectives liées notamment au développement de la radio numérique terrestre et de ses usages évolutifs multimédias pour l'ensemble des zones d'écoute de notre région.

Dans ce contexte, il nous paraît opportun que vous receviez les représentants de ces organisations. Nous sommes convaincus que les radios associatives de Provence-Alpes-Côte d'Azur participent à la vie et au rayonnement culturel de notre territoire.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation des radios associatives de Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de Région, l'expression de notre considération la plus distinguée.

**M. AHAMADA Saïd**

Député des Bouches-du-Rhône  
*7<sup>ème</sup> circonscription*

**Mme BOYER Pascale**

Député des Hautes-Alpes  
*1<sup>ère</sup> circonscription*

**Mme PITOLLAT Claire**

Député des Bouches-du-Rhône  
*2<sup>ème</sup> circonscription*

**M. CESARINI Jean-François**

Député du Vaucluse  
*1<sup>ère</sup> circonscription*

**M. GIRAUD Joël**

Député des Hautes-Alpes  
*2<sup>ème</sup> circonscription*

**M. LAMBERT François-Michel**

Député des Bouches-du-Rhône  
*10<sup>ème</sup> circonscription*

**Mme LOUIS Alexandra**

Député des Bouches-du-Rhône  
*3<sup>ème</sup> circonscription*

**Mme MICHEL Monica**

Député des Bouches-du-Rhône  
*16<sup>ème</sup> circonscription*

**Mme PETEL Anne-Laurence**

Député des Bouches-du-Rhône  
*14<sup>ème</sup> circonscription*

**Mme RACON-BOUZON Cathy**

Député des Bouches-du-Rhône  
*5<sup>ème</sup> circonscription*

**M. ROUSSEL Cédric**

Député des Alpes-Maritimes  
*3<sup>ème</sup> circonscription*

**M. Jean-Marc ZULESI**

Député des Bouches-du-Rhône  
*8<sup>ème</sup> circonscription*